

COMMUNE DE FOURNEVILLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Septembre 2008**

L'an deux mille huit, le 5 Septembre à 20h45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Jean-Marie DELAMARE**, Maire.

Etaient présents : Mrs **GILLES, ROUSSEAU, Mme CAPARD**, Maires adjoints,
Mmes **CROS-GIMBERT, FOUGERES, RENIER, SEÏTE**,
Mrs **FOSSEY, HOYER**, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mr BERLY, pouvoir à Jacques GILLES

Madame Lucie FOUGERES est élue secrétaire de séance.

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, les conseillers :

- visionnent un diaporama des prises de vue réalisées par JP HOYER à l'occasion de différents événements communaux.
- S'interrogent sur la création du fichier informatique EDVIGE par l'Etat

VOIRIE ET BATIMENTS

Monsieur GILLES fait un compte rendu des travaux réalisés et des projets :

- **Salle des buttereaux** – la réfection du plancher et le remplacement du revêtement de sol, côté cantine, a été réalisée durant les vacances d'été par notre employé communal.
- **Calvaire** – après quelques péripéties, il a pu être posé aux conditions du devis initial. Un peu moins grand que le précédent, il donne satisfaction à tout le monde.
- **Eclairage du chemin des buttereaux** pour les locations de salle – Il est proposé de permettre l'utilisation de l'éclairage public en confiant la clé aux usagers. Une expérience sera tentée car il ne faudrait pas que l'éclairage reste allumé toute la nuit.
- **Chemin de Cresseveuille** – deux bandes de roulement de 50 cm de large sur 85 mètres de longueur seront réalisées.
- **Chemin des grosses pierres** – deux bandes de roulement de 50cm de large sur 110 mètres seront réalisées. Mr FOSSEY propose également un dérasement des accotements
- **Chemin des Hélaïns** – Le chantier de construction actuellement en cours a eu des conséquences (installation d'une grue, pose d'une canalisation d'eau..). Une intervention est en cours pour que la tranchée soit consolidée. Toutefois la forte déclivité des parcelles bordant ce chemin, la présence d'encore une parcelle constructible et le projet de réalisation de l'assainissement collectif sont autant de raisons pour ne pas se lancer dans d'importants travaux. Monsieur GILLES et sa commission examineront plus en détail comment améliorer la situation. La piste de suppression du ramassage des déchets ménagers est évoquée.
- **Eclairage supplémentaire dans une salle de classe**

Les membres du conseil expriment leur insatisfaction sur le résultat des travaux d'élagage entrepris le long du CD 119. Mr GILLES les informe qu'une intervention est en cours auprès des services d'EDF.

URBANISME – ENVIRONNEMENT

Point sur le dossier « assainissement collectif »

Monsieur le Maire, Mrs GILLES et ROUSSEAU ont reçus les représentants de la DDASS et de la DDA. L'objectif était de savoir s'il était possible d'envisager l'implantation d'une station d'épuration dans la vallée de l'orange en amont du plat douet.

Quoique située dans le périmètre de protection des sources de Cresseveuille, cette implantation ne serait pas impossible. Toutefois elle doit être étudiée en prenant notamment en compte la situation actuelle des assainissements individuels du secteur concerné par l'assainissement collectif ; la déclivité des parcelles où pourrait se situer la station etc..

La Communauté de Communes a donc été relancée pour que la totalité des diagnostics soit transmise et que des propositions de mise aux normes des assainissements non-conformes soit réalisées afin que leur coût puisse être connu et comparé avec l'assainissement collectif.

Avis sur l'enquête publique relative aux périmètres de protection de la source de Cresseveuille.

Le Conseil approuve le contenu du dossier présenté avec les deux remarques suivantes :

1°) demande d'extension du périmètre rapproché aux parcelles situées sur le territoire de la commune de Gonneville entre la limite communale et la RD

2°) conserver la possibilité d'installer une station de traitement dans le périmètre éloigné compte tenu des projets d'urbanisation autour du bourg et de la difficulté à mettre aux normes les assainissements individuels existants.

Charte des maires pour l'environnement

Monsieur le Maire a transmis à chaque conseiller la charte des maires pour l'environnement qu'il se propose de signer. Il rappelle les engagements pris, au moment des élections.

Considérant l'intérêt de cette démarche pour donner plus de sens aux actions proposées et pour obtenir de l'aide pour promouvoir nos projets ; considérant également que cette signature permettra aussi de marquer notre volonté d'agir en faveur de l'environnement ;

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette charte même si un certain nombre d'actions ne sont évidemment pas adaptées à la taille de notre commune.

POPULATION – ENSEIGNEMENT - COMMUNICATION

Effectifs de l'école et nomination d'enseignants

Madame Véronique CAPARD informe le conseil de l'arrivée de deux nouvelles enseignantes (Florie SAINT CROIX en CP et CE1 également directrice et Claire BERTRAND en CE2-CM1 et CM2)

Avec 59 enfants les effectifs restent globalement stables ; les différents cycles présentent un effectif équilibré toutefois on assiste à une diminution assez nette du nombre d'enfants en maternelle. (20 contre 27 l'année dernière)

Accueil des enfants en cas de grève des enseignants

Monsieur le Maire expose que désormais la loi impose l'organisation de ce service par les communes. Le conseil, tout en déplorant cette situation qui oblige les communes à pallier à l'absence du personnel de l'Education Nationale, décide d'affecter les assistantes maternelles à cette nouvelle mission. Il sera également fait appel aux bonnes volontés des parents d'élèves en cas d'effectifs importants à accueillir.

Aide aux devoirs

Madame CAPARD propose d'organiser ce nouveau service en complément de la garderie périscolaire puisqu'il y aura nécessairement des passages de l'un à l'autre parce que d'une part il faudra laisser un peu de répit aux enfants après l'école et que d'autre part les parents ne viendront pas reprendre leurs enfants immédiatement après la fin des devoirs.

Fixation des tarifs périscolaires

Après échanges de vue et avoir pris connaissance du prix d'achat des repas à la cantine d'ABLON, les conseillers municipaux fixent à l'unanimité les tarifs comme suit :

- repas cantine 3,02 €uros
- garderie 1 €uro par vacation (comprenant l'aide aux devoirs)

Prise en charge de la Carte @tout

Monsieur le Trésorier interrogé sur ce sujet a précisé que ce remboursement était possible mais dans le cadre du CCAS.

Sensibilisation à l'informatique

L'examen des réponses au questionnaire relatif à internet haut débit a montré une demande dans ce domaine. Madame CAPARD a demandé à Romain BAZOGE étudiant en informatique de proposer une sensibilisation à l'outil, aux principaux logiciels bureautiques et à internet. Un programme a été établi il comporterait 5 séances d'1 heure 30 environ qu'il serait possible d'organiser le Samedi à partir de 18 Heures.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide de fixer la participation à 25 Euros par personne.

Cours de secourisme

En attendant les services de secours, le premier geste peut sauver la vie. C'est pourquoi un programme de formation a été demandé au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Le devis d'un montant unitaire de 60 Euros (comprenant le livret et l'attestation) pour un groupe de personnes est accepté. une participation de même montant sera demandée à chaque participant.

L'écho du lavoir

L'ébauche du numéro 9 est présentée.

CESU pour le paiement des prestations périscolaires

Renseignement pris, il s'avère que les règlements au titre de la cantine ne peuvent être pris en compte. De ce fait l'intérêt d'accepter ce mode de paiement devient limité. Le projet est donc abandonné.

Distribution de fruits à l'école

Une circulaire de Mr le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche en date du 2 mai rappelle que toutes les enquêtes montrent que la consommation moyenne de fruits et légumes est très en-deçà des préconisations du programme national « nutrition santé » (5 fruits et légumes différents par jour pour une ration globale de 400g/j). Monsieur le ministre a donc lancé un appel aux communes pour organiser une distribution auprès des enfants des écoles primaires. Madame CAPARD a contacté les deux producteurs de pomme de la commune.

Le conseil décide de tenter l'expérience pour une distribution quotidienne à la récréation l'après midi et retient l'entreprise ALLEAUME fruits qui propose une initiation des enfants aux différentes variétés de pommes.

Désignation d'un nouveau membre au CCAS

Par courrier en date du 31 Juillet, Monsieur le Sous Préfet nous informe que l'article L123-6 du Code de l'action sociale et de la famille prévoit que le centre communal d'action sociale doit comporter outre le maire 4 membres élus par le Conseil Municipal et 4 membres désignés par le maire.

Pour régulariser ce dossier, il y a lieu de nommer un nouveau membre.

La candidature de Madame Brigitte SEITE est acceptée à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL

Décision modificative

Afin de permettre la comptabilisation des travaux en régie du parvis de l'église réalisés l'an dernier d'un montant de 16.594,63 €uros, Le Maire, à la demande de Monsieur le Trésorier propose de corriger le crédit de 15.000 €uros ouverts au budget en transférant cette somme du chapitre 72 au chapitre 042, article 722 et du chapitre 23 au chapitre 040, article 21318.

Par ailleurs, la réalisation étant un peu supérieure à la prévision initiale, il propose l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 1.600 €uros par virement de la section de fonctionnement, chapitre 023 à la section d'investissement chapitre 021.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR (CCPH)

Internet haut débit

Monsieur le Maire informe le conseil de différentes interventions d'habitants de Fourneville qui s'impatientent.

Il rappelle la situation :

Sur le territoire de notre commune 85 lignes téléphoniques ne sont actuellement pas éligibles au haut débit à cause de l'éloignement du central téléphonique de Gonneville. L'inaction des opérateurs tient au fait que la desserte haut débit ne fait l'objet d'aucune obligation de service public (contrairement au téléphone ou à l'électricité) mais est soumis aux règles de la concurrence entre opérateurs privés. On ne peut que constater (et regretter) que ceux-ci se préoccupent pas (ou peu) des zones rurales financièrement peu intéressante compte tenu de l'importance des infrastructures à réaliser en regard du nombre d'abonnés potentiels.

Devant cette situation la collectivité publique ne peut que suppléer la défaillance du secteur privé.

La solution technique connue à ce jour consiste à installer une nouvelle armoire (aux environs du carrefour Destin) et de la raccorder par fibre optique au central de Gonneville sur Honfleur. Les habitants de Fourneville, de Gonneville (partie nord de l'autoroute) et du Theil pourraient ainsi voire leur situation améliorée.

Notre commune n'a évidemment pas les moyens financiers de réaliser une telle opération qui par ailleurs profiterait aussi aux habitants de deux autres communes. C'est pourquoi, nous avons demandé que la CCPH prenne le relais. Il s'agit en effet de supprimer une inégalité de territoire car tous les autres abonnés du canton ont obtenus le haut débit gratuitement.

Après de nombreuses demandes, en février 2008, la CCPH a donc accepté de prendre la compétence correspondante et notre Commune a confirmé ce transfert par délibération du 8 Mars 2008. A ce jour, l'arrêté préfectoral officialisant ce transfert n'est toujours pas pris et il semble que ce retard soit imputable au fait que certaines communes ont délibéré tardivement.

Ensuite, la CCPH devra valider la solution technique, constater qu'il y a bien une demande non satisfaite par le secteur privé puis lancer l'appel d'offre pour la réalisation des travaux tout ceci dans le respect des règles des marchés publics.

Il faudra donc encore patienter...

En attendant, il existe la solution internet par le satellite plus chère mais qui semble fonctionner correctement.

Déchets ménagers

Monsieur le Maire informe le conseil de la tenue d'une réunion prospective sur l'évolution du service qui s'est tenue le 5 Août.

Il a notamment suggéré les points de progression suivants :

- amélioration de l'accueil à la déchetterie
- incitation au traitement sur place (compostage de la partie fermentescible, des végétaux etc.. , brûlage des branchages quand cela est possible et sous certaines conditions)
- incitation au tri et responsabilisation des habitants sur le tonnage présenté à la collecte
- problème de la prise en charge financière des déchets produits par le secteur touristique
- déchets des gens du voyage
- élaboration d'indicateurs pertinents de l'activité du service
- création de groupes de travail pour étudier les points de progression retenus

Une prochaine réunion est prévue le 18 Septembre

Parc d'Activité Calvados Honfleur

La révision du Plan d'Occupation des sols actuellement en cours est très probablement la dernière occasion de soulever la question de l'attribution à la Communauté de Communes des futures taxes professionnelles de cette zone.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil en débatten afin que les votes et les prises de position des représentants de la commune au sein de la CCPH puissent refléter les choix du Conseil.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité se réjouissent de ce projet qui, nous annonce t on, devrait générer 3.000 emplois dans les 10 ans qui viennent.

Toutefois, considérant :

- le plan de financement, largement constitué de participation du Conseil Général du Calvados
- l'importance de ce projet qui aura forcément des conséquences sur les compétences présentes ou à venir de la CCPH
- la nécessité selon les termes de la loi du 12 Juillet 1999 sur l'intercommunalité de créer des espaces de solidarité
- le fait que les taxes foncières acquittées par les entreprises resteront de toute façon acquises à la commune d'implantation.

Le Conseil municipal réaffirme ces délibérations antérieures demandant que les futures taxes professionnelles de cette zone soient perçues par la Communauté de Communes du Pays de Honfleur et profitent ainsi à tous les habitants du Canton.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 Heures 45.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Lucie FOUGERES

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL